

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Vignoble / 5.000 parcelles non traitées

Vignoble / 5.000 parcelles non traitées

Par *Anonyme*

Créé le 18/06/2013 10:27

Quelques chiffres pour commencer. La Champagne est une appellation de 34 000 hectares. Une terre mosaïque composée de 280 000 parcelles. « C'est cela la vraie Champagne, un rassemblement de petites vignes » explique François Pierson, vice-président du Syndicat général des vignerons (SGV). Les exploitations viticoles réalisant des traitements phytosanitaires pour autrui doivent désormais être agréées. À partir du 1er janvier 2015, tout acheteur de produit phytosanitaire devra détenir un certificat individuel.

« C'est une bêtise ! »

Seul problème : ce « certif phyto » n'est pas délivré que pour les toutes petites exploitations, celles de moins de trente ares. Il faut savoir qu'il existe 4 000 exploitations qui possèdent des surfaces de moins de 18,75 ares. Auxquelles il faut ajouter 1 000 parcelles de ce type appartenant à des plus de 65 ans. « Ces gens-là ont leur interdit d'acheter donc des produits phytosanitaires, ils doivent se retourner sur des produits de jardinage. Ceux-ci ne sont pas applicables sur les vignes champenoises car ils ne sont pas homologués vignes, et de plus ils sont très chers » Situation ubuesque. « Il faut donc permettre aux exploitants intervenant sur ces surfaces de passer ce certificat et ainsi acheter des produits pour professionnels. Il faut aussi exempter de certificats individuels ceux qui possèdent moins de trente ares et ont plus de 65 ans. » Au total, ils représentent une surface de près de 170 hectares. « Que celui qui traite leur vigne, cela peut-être le gendre ou le cousin, puisse acheter le produit à sa place. » De plus, cette réglementation semble injuste aux vignerons : « Les prestataires, les viticulteurs, les magasins concernés passent tous leurs certifs phyto. Mais pas ceux qui possèdent moins de 18,75 ares. Je tire la sonnette d'alarme, car c'est une bêtise ! »

Pour Pascal Férat, président du SGV, « chacun fait la parcelle de l'autre pour éviter de déplacer trop de matériel et de produits. Cette législation va à l'encontre même de la mentalité champenoise, notre système repose sur l'entraide et sur le bon sens ». Si cette réglementation n'évolue pas, près de 500 hectares ne pourront pas être traités en Champagne.

Sophie Claeys-Pergament

Auteur :

Légende : François Pierson et Pascal Férat souhaitent des dérogations pour les traitements dans les petites parcelles.

Visuel 1:



URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/marne/vignoble-5000-parcelles-non-traitees>